



REPUBLICQUE FRANCAISE
Département Haute-Loire - Arrondissement d'Yssingeaux - Canton de Bas-en-Basset
Commune de RETOURNAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE RETOURNAC
N° 2025-013

L'an deux mille vingt-cinq, le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Retournac, légalement convoqué le trois février deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patricia GOUDARD, Maire ;

Présents : Patricia GOUDARD, Brigitte ROCHE, Thierry BENEVENT, Anne-Sylvie MIRMAND, Jean-Claude ABRIAL, Christian PEYRARD, Maryse RIBEYRON, Raoul GANIVET, David SUC, Stéphanie GRANQUILLET, Patrice WAUTHIER, Maëlle JOLY, Christelle BLANCHER, Antoine MALEYSSON, Corinne TARGHETTA, Sébastien VINCENT, Ludovic LHOSTE, Damien CASSOUX.

Absents excusés représentés : Daniel DI-LITTA a donné pouvoir à Patricia GOUDARD, Jean-Pierre FILIOL a donné pouvoir à Christian PEYRARD, Carole GIGANT a donné pouvoir à Brigitte ROCHE, Pierre ASTOR a donné pouvoir à Corinne TARGHETTA.

Secrétaire de séance : Madame Maëlle JOLY

Nombre de membres en exercice :	22
Nombre de membres présents :	18
Nombre de procurations :	4
Nombre d'absents :	4

Objet : AFFAIRES FINANCIERES – Médiathèque – Logiciel SIGB Registrar – Demandes de subvention

Madame Anne-Sylvie MIRMAND, adjointe, expose au Conseil Municipal le projet de remplacement du logiciel SIGB Registrar de la société AMJ Groupe par le SIGB Orphée NX, développé par la société C3RB, visant à optimiser les processus de gestion et à mieux répondre aux besoins des usagers.

Cette opération a plusieurs objectifs :

- Gestion optimisée du catalogue, des prêts et retours, ainsi que des réservations et des usagers ;
- Amélioration pour la gestion des acquisitions et le suivi des collections ;
- Meilleure expérience utilisateur, grâce à un système plus intuitif et fluide et mise en conformité avec les normes actuelles ;
- Génération de statistiques sur l'activité de la bibliothèque ;
- Mise en place d'un catalogue en ligne et d'un portail documentaire pour les usagers ;

Le projet tel que présenté est estimé à 6 492,50 € HT.

Le plan de financement est le suivant :

Dépense prévisionnelle	Montant HT	RECETTES	Demande sollicitée	Montant	Taux
Licence SIGB Orphée Micro NX	6 492.50	Subventions	CD 43	1 947,75	30%
			DRAC	3 246,25	50%
		Autofinancement	de la commune	1 298,50	20%
TOTAL DEPENSES HT	6 492,50	TOTAL	RECETTES	6 492,50	100%

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 30 janvier 2025.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ **Approuve** le projet tel que présenté,
- ✚ **Adopte** le plan de financement prévisionnel détaillé ci-dessus,
- ✚ **Autorise** le Maire à solliciter les subventions ci-dessus détaillées,
- ✚ **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ces sollicitations

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire,

Patricia GOUDARD

